

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2011	2010
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 640 220
Autres fonds propres		-	73 371
Résultats reportés		1 248 188	881 102
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		13 961 779	13 594 693
Résultat net de la période		2 626 684	2 167 086
Total capitaux propres avant affectation	7	16 588 463	15 761 779
<i>Passifs courants</i>			
Autres passifs courants	8	28 517	25 551
Total des passifs courants		28 517	25 551
Total des passifs		28 517	25 551
Total des capitaux propres et des passifs		16 616 980	15 787 330

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2011	2010
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 478 415	1 595 723
Produits nets sur cessions de titres	10	1 518 439	846 667
Reprise sur provisions		-	918
Total des produits d'exploitation		2 996 854	2 443 308
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges d'exploitation	11	288 788	258 679
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	78 282	15 166
Total des charges d'exploitation		367 070	273 845
Résultat d'exploitation		2 629 784	2 169 463
Charges financières nettes		(68)	(5)
Autres gains ordinaires		15	36
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)		2 629 731	2 169 494
Impôt sur les sociétés	13	(3 047)	(2 408)
Résultat des activités ordinaires (après impôt)		2 626 684	2 167 086
Résultat de la période		2 626 684	2 167 086

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2011	2010
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	5 117 682	4 939 375
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 478 415	1 595 723
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		6 596 097	6 535 098
Décaissements pour achats de titres	14	3 097 211	4 412 776
Distributions de dividendes	16	1 799 952	1 620 450
Jetons de présence		21 000	24 000
Autres décaissements		236 189	212 691
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		5 154 352	6 269 917
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		1 441 745	265 181
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	17	(662 989)	(169)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		(662 989)	(169)
Variation de trésorerie		778 756	265 012
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		289 558	24 546
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		1 068 314	289 558

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 Décembre 2011, à D : 9.322.188 contre D : 8.665.003 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.602	20,029	6.621.747
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	23.806	35,058	834.585
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9.322.188</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2010</u>			8.665.003
<u>Achats</u>			657.185
♦ AIR LIQUIDE		657.156	
♦ 1 DA AIR LIQUIDE		29	
<u>Reclassements</u>			
♦ AIR LIQUIDE		169	
♦ AIR LIQUIDE DA		(169)	
<u>Solde au 31/12/2011</u>			<u>9.322.188</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 6.162.774 et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	15.049	42,338	637.140
• UBCI	27.000	19,868	536.425
• ATTIJARI BANK	1.125	21,604	24.305
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	61.750	4,316	266.465
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV - CROISSANCE	2.215	274,320	607.619
• SICAV - RENDEMENT	15.969	102,760	1.640.974

• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	64.870	10,755	697.701
• SFBT DA 2007 1/13	23	3,478	80
• SPDIT SICAF	45.845	6,228	285.519
• SEPT MOLKA HOTEL	500	100,000	50.000
• SATHOP	1.358	111,462	151.365
• CARTHAGE CEMENT	61.154	3,367	205.906
• BANQUE DE TUNISIE	34.769	11,615	403.858
• ARTES	35.000	10,536	368.766
• ENNAKL AUTOMOBILES	15.500	9,183	142.333

Total brut 6.301.274

• Provision pour dépréciation des titres (138.500)

Total net 6.162.774

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2010 6.754.728

Achats 3.093.883

◆ TELNET	30.015
◆ SFBT	15.003
◆ ARTES	191.330
◆ SPDIT SICAF	6.000
◆ BT	2.706
◆ ENNAKL AUTOMOBILES	142.333
◆ SICAV - RENDEMENT	2.706.496

Ventes (3.626.358)

◆ BIAT	417.062
◆ MONOPRIX	209.326
◆ BT	36.450
◆ TELNET	30.015
◆ SEPT MOLKA HOTEL	50.000
◆ Sté Touristique Mouradi	94.703
◆ SATHOP	151.811
◆ SICAV - CROISSANCE	149.184
◆ SICAV - RENDEMENT	2.487.807

Moins-value latente sur titres SICAV- Croissance (11.188)

Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement 18.691

Dotations aux provisions (66.982)

Solde au 31/12/2011 6.162.774

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au</i>
	<i>31/12/2010</i>			<i>31/12/2011</i>
• ATTIJARI BANK	-	3.139	-	3.139
• SITEX	59.798	1.179	-	60.977
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
• BT	-	27.518	-	27.518
• ARTES	-	35.146	-	35.146

Total	71.518	66.982	-	138.500
-------	--------	--------	---	---------

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 61.243, contre D : 64.280 à l'issue de l'exercice 2010 et se détaille comme suit :

	2011	2010
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 13)	61.108	64.155
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	135	125
<u>Total</u>	<u>61.515</u>	<u>64.552</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>61.243</u>	<u>64.280</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2011, un solde de D : 1.068.314, contre un solde de D : 289.558 en 2010. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2011	2010
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Réserves à régime spécial		-	73.371
• Autres réserves		1.373.591	1.300.220
• Résultats reportés		1.248.188	881.102
<u>Total</u>		<u>13.961.779</u>	<u>13.594.693</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	2.626.684	2.167.086
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>16.588.463</u>	<u>15.761.779</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		2,627	2,167

(A) Au 31 Décembre 2011, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2009	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	727 153	1 753 949	15 194 693
Affectations approuvées par l'AGO du 06 Avril 2010						1 753 949	(1 753 949)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009						(1 600 000)		(1 600 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2010							2 167 086	2 167 086
Solde au 31 Décembre 2010	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	881 102	2 167 086	15 761 779
Affectations approuvées par l'AGO du 03 Mai 2011				(73 371)	73 371	2 167 086	(2 167 086)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010						(1 800 000)		(1 800 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2011							2 626 684	2 626 684
Solde au 31 Décembre 2011	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 248 188	2 626 684	16 588 463

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 28.517, contre D : 25.551 au 31 Décembre 2010 et se détaillent comme suit :

	2011	2010
• Etat, retenues à la source	3.060	3.660
• Etat, TCL à payer	2.177	1.250
• Actionnaires, dividendes à payer	267	219
• Charges à payer	23.013	20.422
Total	<u>28.517</u>	<u>25.551</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2011 à D : 1.478.415, contre D : 1.595.723 en 2010.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes
• BANQUE DE TUNISIE	34.514	0,240	8.283
• ASTREE	330.602	1,600	528.963
• AIR LIQUIDE	20.142	10,500	211.491
• SICAV RENDEMENT	16.204	3,597	58.286
• SICAV CROISSANCE	2.749	4,334	11.914
• SPDIT 44.845	0,420	18.835	
• SFBT	64.870	0,600	38.922
• SICOAC	15.630	2,754	43.045

• UBCI	27.000	0,825	22.275
• ARTES	15.000	0,860	12.900
• BIAT	24.800	2,000	49.600
• Esso Standard Tunisie	231	62,374	14.409
• COTUSAL	13.924	33,000	459.492
			<u>1.478.415</u>
<u>Total</u>			

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2011.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2011 à D : 1.518.439, contre 846.667 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

<i>Titres</i>		<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• TELNET		14.945
• SATHOP		24.017
• SICAV - CROISSANCE		(17.315)
• BIAT		341.800
• SICAV - RENDEMENT		(30.959)
• BANQUE DE TUNISIE		(3.051)
• MONOPRIX		1.137.273
• SEPT MOLKA HOTEL		19.446
• Ste Touristique Mouradi		24.781
		<u>1.510.936</u>
<u>Sous total (1)</u>		
• <u>Moins-values latentes sur titres SICAV - CROISSANCE</u>	(11.188)	
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT</u>	18.691	
		<u>7.503</u>
<u>Sous total (2)</u>		
<u>Total (1+2)</u>		<u>1.518.439</u>

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2011 à D : 288.788, contre D : 258.679 en 2010.

Il se détaille comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
• Services extérieurs, marché financier	11.996	11.719
- CMF	700	
- STICODEVAM	8.936	
- BVMT	2.360	

• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires		12.296	11.998
• Publicité, publications, relations publiques		5.191	3.984
• Frais de garde		150.000	119.013
• Jetons de présence		21.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres		28.744	25.984
• Impôts & taxes		6.994	6.504
• Frais de gestion Banque de Tunisie	47.200	47.200	
• Dons et subventions		-	3.000
• Autres charges		5.367	5.277
Total		<u>288.788</u>	<u>258.679</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 78.282 en 2011, contre D : 15.166 en 2010, et se détaillent comme suit :

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
• Dotations aux amortissements		11.300	11.300
• Dotations aux provisions	(cf. note 4)	66.982	3.866
Total		<u>78.282</u>	<u>15.166</u>

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2011 à D : 3.047, contre D : 2.408 au 31 Décembre 2010. Il est déterminé comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Résultat comptable avant impôt	<u>2.629.731</u>	<u>2.169.494</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	21.000	24.000
- Provisions pour dépréciation des titres	66.982	3.866
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	607.175	523.496
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT après distribution des dividendes	37.566	49.344
- Moins-values réalisées sur SICAV- CROISSANCE après distribution des dividendes	2.314	-
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.478.415)	(1.595.723)
- Reprises sur provisions pour titres	-	(918)
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(614.678)	(607.175)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(1.494.017)	(588.297)

<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	(222.342)	(21.909)
- Déduction provisions pour titres	-	-
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	(222.342)	(21.909)
<u>Résultat imposable</u>	(222.342)	(21.909)
<u>Impôt sur les sociétés (min. d'impôt)</u>	<u>3.047</u>	<u>2.408</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(64.155)	(66.563)
<u>IS à reporter</u>	(61.108)	(64.155)

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.626.358
- Placements courants	3.626.358	
• Plus-values nettes sur cessions		1.510.936
• Frais sur vente de titres		(19.612)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>5.117.682</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		3.093.883
- Placements courants	3.093.883	
• Frais sur achat de titres		3.328
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>3.097.211</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété		1.478.415
<u>Encaissements</u>		<u>1.478.415</u>

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 03 Mai 2011)		1.800.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2010		219
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2011		(267)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>1.799.952</u>

Note 17 : DECAISSEMENTS PROVENANT DES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes	657.185
- Immobilisations financières	657.185
• Frais sur achat	5.804
<u>Décaissements</u>	<u>662.989</u>

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 03 Mai 2011, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.616.980 et un bénéfice net de D : 2.626.684, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires ne sont pas entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 26 Mars 2012

P/ DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

2- Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars et a décidé la mise à sa disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2011, s'élèvent à D : 16.812.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles sus-visés.

Tunis, le 26 Mars 2012

P/ DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH